

L'ajournement

D'après la déposition faite le 14 mai de cette année en comité par M. Gorse Howarth, membre de l'Agence, le bilan est loin d'être bon pour le restant des demandes. D'après lui, l'approbation se fait attendre en moyenne 150 jours. Si ce chiffre constitue une moyenne, on peut s'imaginer l'écart qui peut exister entre les demandes traitées le plus rapidement et celles qui sont traitées le plus lentement.

J'ai sous les yeux un tableau extrait du dernier rapport annuel de l'AEIE. Il en ressort qu'en 1980-1981, 62 demandes concernant des petites entreprises attendaient parce que le ministre avait réclamé davantage de renseignements à leur sujet; 166 cas qui n'avaient pas été tranchés l'année précédente avaient été reportés, et 311 demandes étaient à l'étude à la fin de l'exercice. Les chefs d'entreprise et les avocats qui s'efforcent de faire approuver les demandes à travers cette gabegie fédérale connaissent bien cette accumulation de travail en retard. Cela explique pourquoi je m'étonnais que l'on ait rendu une décision aussi rapide au sujet de l'hôtel appartenant à la société de M. Robert Campeau.

Ce sur quoi je voulais insister en posant ma question le 24 novembre, c'est la rapidité avec laquelle l'hôtel Harbour Castle a été vendu à des investisseurs de Hong Kong. Je ne pense pas qu'il soit exagéré de dire que bien des gens se sont étonnés de la façon dont cette affaire s'est déroulée, et il serait intéressant de savoir quels sont les fameux avantages que le pays retire de cette transaction. Je m'étonne également de la réponse que le ministre m'a donnée le 24 novembre. Il a dit ceci:

Je peux garantir ceci à mon collègue: on a respecté toutes les formalités habituelles et annoncé que la transaction était extrêmement intéressante pour le Canada; c'est ce que dit le communiqué à ce sujet.

Ma première question porte donc sur l'affirmation du ministre voulant que la procédure habituelle ait été respectée. M. Howarth a déclaré que le cabinet était parfois responsable des retards. En ce qui concerne l'hôtel de M. Campeau, il semble que le cabinet n'ait pas hésité un instant. On rapporte que quelques appels téléphoniques bien placés ont grandement facilité son adoption dans des délais relativement brefs, soit dans moins de dix jours.

En deuxième lieu, le ministre m'a renvoyé au communiqué et a signalé que cette transaction présentait des avantages appréciables pour le Canada. «Avantage appréciable», voilà la rengaine qu'on entend ordinairement pour justifier l'approbation de l'Agence d'examen de l'investissement étranger—notamment dans ce cas-ci.

J'ai remarqué que dans le communiqué sur cette décision, le ministre annonçait également l'établissement d'une nouvelle entreprise à Tillsonburg Ontario. Le communiqué énumère tous les avantages importants de cette deuxième décision pour le Canada, mais il passe sous silence, en ce qui concerne la vente de l'hôtel, les prétendus avantages qu'en retirera le Canada. Je rectifie un peu cette remarque après avoir examiné le tableau annexé au communiqué et mentionne deux avantages importants pour le Canada. Il s'agit d'un nouvel investissement, d'une transformation plus poussée des ressources ou de l'utilisation de pièces et de services canadiens. Je me demande comment on peut attribuer un accroissement incroyable de l'utilisation de pièces et de services à l'achat de cet hôtel par M. Fok.

● (2215)

Ce qu'il nous faut savoir, c'est combien de temps encore durera ce favoritisme manifeste, basé sur ce qui ne semble être

que de la sympathie politique, de grosses contributions électorales et d'autres facteurs. M. Campeau n'est pas le seul à bénéficier des largesses de l'establishment du parti libéral, mais il est assurément l'un des plus choyés et des plus en vue.

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, c'est avec joie que je tenterai de répondre au député. En tant que secrétaire parlementaire, j'ai été plus étroitement associé, peut-être même plus que les autres députés, avec le personnel de l'AEIE. Je suis reconnaissant à celui-ci d'avoir essayé d'être à la fois efficace et juste.

[Français]

Monsieur le président, comme on le sait, on reproche souvent au gouvernement de consacrer trop de temps à traiter les propositions d'investissement soumises à un examen aux termes de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Le gouvernement est évidemment très sensible à ces critiques et a, au cours des années, élaboré des méthodes pour rationaliser et accélérer le mode de traitement. Ces méthodes, je suis heureux de le dire, ont été améliorées, mais comme on le sait, la question posée par l'honorable député est tout autre. Apparemment, le député reproche au gouvernement de traiter certains cas trop rapidement ce qui, à mon avis, est un compliment à l'égard de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, et je désire le remercier de me donner l'occasion d'en parler à la Chambre. Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien s'est toujours intéressé de très près à cette question de délai de traitement de ces demandes. En 1977, il a présenté une procédure pour les petites entreprises, permettant justement aux investisseurs étrangers de soumettre à l'agence une demande moins détaillée lorsque la proposition porte sur un actif de moins de 2 millions de dollars et sur une entreprise qui a moins de 100 employés. Depuis ce changement, environ 60 p. 100, et non 50 p. 100 comme l'a mentionné l'honorable député, des investissements examinés aux termes de la loi ont fait partie de cette catégorie. Le temps de traitement d'une proposition d'investissement dans le cas d'une petite entreprise est d'environ trois semaines. Il est évident que, pour les autres cas, il faut s'y attendre, les cas plus importants, plus complexes, ceux qui ont une incidence importante sur l'économie canadienne demandent un plus long délai. Mais même dans ces cas, le gouvernement a tenté de réduire le temps de traitement en encourageant les investisseurs à discuter à l'avance officiellement de leurs projets avec les responsables afin de gagner du temps et empêcher des retards inévitables.

Monsieur le président, je veux aussi référer l'honorable député au document d'orientation intitulé *Le développement économique du Canada dans les années '80*, qui a été publié en même temps que le budget. Dans ce document, le gouvernement affirme de nouveau qu'il tient à ce que l'administration de la loi soit rapide et efficace. Le document mentionne également qu'un examen des méthodes administratives était en cours afin de déterminer les changements et y apporter, à la lumière de l'expérience des sept dernières années, les modifications nécessaires. Monsieur le président, la transaction à laquelle se réfère l'honorable député a été faite dans le meilleur intérêt du Canada. L'Agence en a pris connaissance avant même que la demande officielle soit faite, et elle a pu agir avec célérité. La transaction apporte à l'économie canadienne certains avantages importants.